

21 décembre 2012

Réaction aux conclusions du rapport des Assises Nationales de l'ESR

La Coordination Nationale des Précaires de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNPESR) représente les précaires de tout âge et de toute catégorie (doctorant(e)s, postdoctorant(e)s, enseignants chercheurs, ITA et BIATOSS) des EPST et des universités. Notre mouvement a débuté par différentes manifestations dans les grandes villes françaises afin de dénoncer l'explosion de la précarité dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) au cours de la dernière décennie et les dégraissages massifs de contractuels mis en place dans les EPST suite à l'interprétation de la Loi du 12 mars 2012. Afin de faire entendre nos revendications, nous avons participé aux Assises Nationales de l'ESR les 26 et 27 novembre 2012 et à l'audition publique de l'OPECST le mardi 4 décembre 2012.

Le 17 décembre 2012, Mme Barré-Sinoussi a remis le rapport concluant les Assises de l'ESR au Président de la République, en présence de Vincent Berger, rapporteur général, de l'ensemble des membres du comité de pilotage et de Geneviève Fioraso, Ministre de l'ESR. Ce rapport propose 135 mesures pour résoudre les problèmes existant dans l'ESR. Ce sera la base du projet de loi demandé à Mme la Ministre par le Président de la République qui sera soumis à consultation dès la fin janvier dans la perspective d'une présentation en Conseil des ministres au mois de mars 2013. Les grandes thématiques abordées sont la réussite des étudiants, donner une nouvelle ambition pour la recherche, redéfinir l'organisation territoriale et nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche et mieux valoriser l'activité des personnels. Nous nous félicitons de voir que la précarité est un thème abordé dans ce rapport, notamment avec les propositions suivantes:

- augmenter les financements des doctorats et limiter le recours aux vacations particulièrement en SHS
- mettre en place un plan pluriannuel de création de postes de chercheurs et d'enseignants chercheurs
- donner aux universités et aux organismes de recherche les moyens financiers supplémentaires leur permettant de titulariser la totalité des personnels BIATSS et ITA éligibles à la Loi du 12 mars 2012.

Nous regrettons cependant le manque de précisions quant à l'envergure des propositions et craignons qu'elles ne soient pas à la hauteur du problème de la précarité dans l'ESR qui, nous le rappelons, concerne 50 000 personnes. Nous rappelons également que seule la création de 5000 postes par an pendant 5 ans pour toutes les catégories de personnels pourrait permettre de résorber durablement la précarité et de donner à l'ESR français le nouvel élan auquel appellent tous ses partenaires. Nous avons montré à plusieurs reprises que des solutions financières existent, d'une part en réorientant une partie des ressources qui financent l'emploi précaire dans l'ESR (financement ANR) pour financer des emplois stables et d'autre part en récupérant l'argent peu ou mal exploité par le Crédit Impôt Recherche. Il est écrit dans ce rapport que l'effort de la France dans l'enseignement supérieur et la recherche suppose un engagement financier important et nous espérons effectivement que le gouvernement en prenne rapidement conscience.

Par conséquent, nous resterons mobilisés tant que des solutions concrètes pour résorber la précarité dans l'ESR ne seront pas engagées. A cette fin, nous soutenons toutes les mobilisations qui visent à défendre l'emploi public titulaire dans l'ESR et des conditions de travail de qualité pour tous ses acteurs.

La Coordination Nationale des Précaires de l'ESR